

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;






Suite aux nouvelles spécificités du service général, il est nécessaire de recruter du personnel aux compétences plus particulières.

Il convient de créer un poste :

- Filière Administrative.
- Catégorie A.
- Cadre d'emploi : Attachés territoriaux.
- Grade : attaché territorial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste d'attaché territorial relevant du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux à temps complet à compter du 8 juillet 2013 par voie statutaire ou de mutation.**
- **de valider la fermeture de :**
 - **1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs à temps complet à compter du 8 juillet 2013.**
- **d'autoriser le Président :**
 - **à procéder au recrutement,**
 - **à prendre l'arrêté individuel,**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 JUIL. 2013 Et publication ou notification le 10 JUIL. 2013</p> <p>Le Président, </p> 	<p>Le Président, </p>  
--	---